

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1er mai 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Michelle Clouâtre est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-05-76

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-05-77

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 3 avril 2017 et 18 avril 2017 tel que lus et présentés.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR L'ANNÉE 2016

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2016** devant être produite avant le 1er septembre 2017 a été transmise à la commission de l'équité salariale le 16 mars 2017.

### 6- DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL "ÉTATS COMPARATIFS" AU 31 MARS 2017

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017 à chacun des élus.

### 7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- **DEMANDE DE DON**

2017-05-78

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année.

- **FORUM PORTANT SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2030 DE LA MITIS**

2017-05-79

Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise les conseillers Michel Paris et Noëlla Ouellet à participer au **forum d'échange portant sur la planification stratégique 2015-2030** de La Mitis qui aura lieu le 8 juin 2017 à Sainte-Angèle-de-Mérici.

**8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

**9- APPROBATION DES COMPTES**

2017-05-80

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$48 667.72 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**10- AVIS DE MOTION POUR ADOPTION D'UN RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Sylvain Paradis dans le but d'adopter un règlement en matière de prévention incendie.

**11- CONTRAT DE SERVICE EN GESTION DES ARCHIVES**

2017-05-81

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise un **contrat de service en gestion des archives** pour une période de deux semaines, soit du 24 avril au 6 mai 2017. Le travail sera effectué par M. Alexandre Boivin-Beaupré à raison de \$15.00 de l'heure.

**12- AUTORISATIONS DONNÉES À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN TANT QUE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

2017-05-82

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Gilbert Béland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière dont les trois derniers chiffres du NAS sont 750, **en tant que représentante de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc** et qu'elle soit autorisée à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions**

**alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à **l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec**. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

---

Maurice Chrétien, maire  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

Michelle Clouâtre, conseillère  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

René Desrosiers, conseiller  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

Noëlla Ouellet, conseillère  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

Gilbert Béland, conseiller  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

Sylvain Paradis, conseiller  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

---

Michel Paris, conseiller  
Sainte-Jeanne-d'Arc, \_\_\_\_ mai 2017

Considérant que tous les administrateurs de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc qui ont le droit de voter relativement aux résolutions ont signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le \_\_\_\_ mai 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

**13- RÉSIDUS DE BALAYAGE DU MTO - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

2017-05-83

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à signer la **décharge de responsabilité** établie par le Ministère des Transports concernant le dépôt et l'utilisation de résidus de balayage au printemps 2017.

**14- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) - DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

2017-05-84

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées aux municipalités visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**ATTENDU QUE** les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont:

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants:
  - sécurité, chaussée, drainage, abords des routes
  
- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes c'est à dire:
  - achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
  - achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

**ATTENDU QUE** depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Gilbert Béland et résolu à l'unanimité:

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à la direction régionale du ministre des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Pascal Bérubé pour appui.

15- **NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN**

2017-05-85

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc engage Madame Rolande Martel en tant que **préposée à l'entretien**, soit un poste saisonnier à temps partiel, à compter du 5 juin 2017 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et Madame Martel. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

16- **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017**

2017-05-86

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule **du 1er au 7 mai**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- **en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels** de la campagne sur <http://smq-bsl.org>;
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur leur territoire;
- **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Noëlla Ouellet appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** sur son territoire et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

17- **VARIA**

A) **MATÉRIAUX GRANULAIRES**

2017-05-87

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat de matériaux granulaires** pour les besoins de réparation des chemins les plus urgents.

**18- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h58 et se termine à 21h19.

**19- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h19.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière